

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS AU SEIN DES MÉDIATHÈQUES
ET LUDOTHÈQUE DE CRÉTEIL, ALFORTVILLE, LIMEIL-BRÉVANNES ET BOISSY-
SAINT-LÉGER**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs dans les médiathèques et ludothèque de Créteil, d'Alfortville, de Limeil-Brévannes et de Boissy-Saint-Léger lors des jours de forte affluence du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020 inclus ;

CONSIDERANT qu'il est par ailleurs nécessaire de renforcer les effectifs dans les médiathèques et ludothèque de Créteil dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture au public, et notamment le dimanche après-midi, du 6 octobre 2019 au 30 juin 2020 inclus ;

CONSIDERANT enfin qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs dans les médiathèques et ludothèque de Créteil dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020 inclus ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de créer des emplois non permanents ;

DECIDE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/11/19
Accusé réception le	13/11/19
Numéro de l'acte	DC2019/719
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc112638-AU-1-1

ARTICLE 1 : Les emplois non permanents suivants sont créés pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein des médiathèques et ludothèque de Créteil, d'Alfortville, de Limeil-Brevannes et de Boissy-Saint-Léger :

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération Calculée sur la base de :
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèques et ludothèque de Créteil	24 postes à TNC (162 heures hebdomadaires réparties sur les 24 postes)	10 mois	Indice brut 348 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine) Majoration de 66% pour les heures travaillées du dimanche
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèques d'Alfortville	8 postes à TNC (59 heures hebdomadaires réparties sur les 8 postes)	10 mois	Indice brut 348 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine)
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque de Limeil-Brevannes	1 poste TNC (8 heures hebdomadaires réparties sur 1 poste)	10 mois	Indice brut 348 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine)
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque de Boissy-Saint-Léger	3 postes TNC (12 heures hebdomadaires réparties sur 3 postes)	10 mois	Indice brut 348 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/11/19
Accusé réception le	13/11/19
Numéro de l'acte	DC2019/719
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc112638-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 6 novembre 2019.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/11/19
Accusé réception le	13/11/19
Numéro de l'acte	DC2019/719
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190925-lmc112638-AU-1-1